

Rapport no 01/2022

Réponse au postulat pour un « Plan de lutte contre les îlots de chaleur du territoire communal »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 14 février 2022, M. Rittmeyer, pour le groupe des Vert·e·s, a déposé le postulat suivant :

Monsieur le président, Madame, Monsieur les Municipaux, chers collègues,

Lors de la législature passée, les Vert·e·s ont déposé l'interpellation « Interpellation sur les îlots de chaleur du territoire communal » durant la séance du Conseil du 7 septembre 2020.

Il y est dit que non seulement nous devons nous atteler à diminuer grandement nos émissions de CO², mais aussi à se préparer à vivre sous des chaleurs plus élevées. Je cite : « Dans tous les cas, en Suisse, nous allons avoir une augmentation de température d'au moins 3°C. Cela nous met dans la situation de Bari en Italie du sud, en été 45°C le jour et 27°C la nuit, à la différence près que nous n'avons pas les protections nécessaires mises en place, contrairement à eux ».

Nous renvoyons nos collègues au PV de la séance du Conseil du 7 septembre 2020. Suite à ce dépôt, la Municipalité a eu la bonne initiative de nous proposer une rencontre, pour le 2 novembre 2020, afin que l'on puisse faire un premier échange d'information. Sa réponse no 02/2021 a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 8 mars 2021. Il y est dit que la délégation de Vert·e·s avait demandé de planter des arbres. Oui, mais cette délégation a surtout dit qu'elle n'était pas spécialiste et qu'un appel à des spécialistes de cette lutte contre les îlots de chaleur lui semblait nécessaire.

La lutte contre les îlots de chaleur passe certes par la plantation d'arbres et de grands arbres, mais aussi par d'autres actions dans d'autres domaines. Notamment par une gestion différente des eaux claires comme le mentionne très justement la réponse Municipale.

Concernant la taille, nous sommes dans les mêmes vues que la Municipalité. Lorsque l'on demandait « pas de taille », certes mauvaise expression, c'était dans le sens de laisser l'arbre grandir et de ne pas limiter sa hauteur. Nous avons fait quelques recherches dans cette direction : par exemple la taille des platanes se fait en général, dans nos contrées, « en tête de chat ». On coupe tout au bout de la branche, qui est devenu un gros moellon, et chaque année cela repousse.

Il faut donc attendre d'avoir une petite branche pour avoir quelques feuilles. La taille « en semi libre » laisse l'arbre se développer seul, le plus possible. Il produira simplement deux fois et demie de l'ombre d'avant et il faut attendre 5 à 8 ans pour la transition, soit 2030.

Ajoutons qu'en plus, la biodiversité sera grandement favorisée, les nuisances sonores diminuées et la qualité de l'air augmentée. Nous apprécions la réponse de la Municipalité et la remercions d'avoir décidé de prendre en compte cette problématique lors de tout projet urbanistique.

Cependant, et cela rappellera aux anciens et anciennes du Conseil la motion CECB de la dernière législature, nous pensons que démarche « réactive », lors de tout projet urbanistique, n'est pas suffisante. Au contraire, nous demandons à ce que la Municipalité soit « proactive ». Qu'elle n'attende pas simplement que les projets arrivent. Il y a certainement déjà des choses à faire, tout de suite. Ceci même si on a plein de tuyaux sous terre ! Si non, alors comment font les autres communes pour planter autant d'arbres ?

Et encore, sans mettre en doute d'aucune manière les capacités professionnelles de notre apprécié chef de la voirie, Monsieur Grangier, nous pensons que cette problématique doit être abordée globalement, par des spécialistes dédiés à cette tâche. L'idée est d'aboutir à un plan de lutte contre le réchauffement climatique sur le territoire communal. En conséquence, mais il est peut-être inutile de le préciser, cela concernera alors la Commune, mais également tous les propriétaires privés ou moraux de terrain ou de bâtiments sur la commune. En effet, la chaleur, l'ombre, l'humidité, la circulation d'air, la vue, le dégagement ne s'arrêtent pas aux limites de parcelle.

Ainsi les verts demandent à la Municipalité si elle pourrait :

- 1) Etudier l'opportunité de se faire accompagner dans la définition d'un plan de lutte contre le réchauffement climatique, plan qui pourra à terme faire partie du plan climat de la Commune.*
- 2) Passer à une démarche proactive et mener dès maintenant des projets allant dans le sens d'une protection climatique. Il est à rappeler que la venue des effets désirés prend du temps, beaucoup de temps.*
- 3) Se préparer à sensibiliser, à motiver et à aider les propriétaires privés ou moraux à réaliser les actions définies dans le plan.*
- 4) Se préparer à faire participer la population à la réalisation des actions définies dans le plan.*

Avec nos remerciements pour votre attention et pour vos réponses, pour les Verts.

François Rittmeyer

Rapport de la Municipalité

En premier lieu, et afin de mieux appréhender la problématique des grands arbres en milieu urbain à Corsier-sur-Vevey, la Municipalité se permet de vous recommander de reprendre le rapport 01/2021 qu'elle avait soumis à votre Conseil lors de sa séance du 8 mars 2021. Celui-ci est accessible sur le site internet de la commune (*Officiel → Préavis → Séance du 8 mars 2021 → Rapport 01/2021*) et avait été approuvé lors de ladite séance à une large majorité (un avis contraire et une abstention y avaient été enregistrés).

Concernant les actions planifiées en lien avec le présent postulat, la Municipalité a déjà annoncé certaines d'entre elles notamment au travers de ses communications faites dans le cadre de la séance du Conseil communal du 4 avril dernier. Parallèlement des analyses CECB et CECB+ ont été commandées pour la plupart des immeubles communaux et scolaires.

Actuellement elle prépare activement, avec l'aide d'un mandataire, un plan climat qui ne concernera pas uniquement notre Commune mais également les Communes voisines du Cercle. Ce plan climat présentera les principaux postes d'émissions et les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire communal.

La première étape, à savoir le diagnostic, sera suivie de stratégies puis de mesures à mettre en place. Différents volets (atténuation, adaptation, transversalité,...) seront abordés et étudiés.

Nous pouvons d'ores et déjà préciser les quelques éléments suivants :

Etape 1 : Diagnostic

Réalisation des diagnostics par thématique (par ex. : bilan énergétique, bilan CO2, mise en évidence des vulnérabilités). Le rendu du diagnostic est prévu pour cet été.

Etape 2 : Stratégie

Définition des axes stratégiques avec objectifs et plan de mesure du plan climat. Les résultats de cette étape sont prévus pour cet automne.

Etape 3 : Mise en place de mesures

Ces mesures, en fonction des résultats obtenus et du contexte communal, seront mises en œuvre dès que possible avec l'aide d'un bureau spécialisé dans le domaine durabilité.

La Commune s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise notamment à diminuer les îlots de chaleur mais également la réduction de la consommation des énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre.

Conclusions

Par le présent rapport, la Municipalité considère qu'il a été répondu au postulat déposé par M. Rittmeyer.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le rapport n°01/2022 de la Municipalité en réponse au postulat pour un « Plan de lutte contre les îlots de chaleur du territoire communal » ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;

décide

de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat pour un « Plan de lutte contre les îlots de chaleur du territoire communal ».

Au nom de la Municipalité
la syndique  le secrétaire 
A. Rouge  B. Demierre